

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-12590 /DENV

Nouméa, le 4 - MAI 2015

Le Chef de service,

à

Madame Sonia Lagarde
Députée-Maire de la commune de Nouméa
16 rue du général Mangin
BP K1
98849 Nouméa cedex

Objet : mise en service d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – Quai d'apport volontaire de déchets, quartier de Magenta, commune de Nouméa

Pièce jointe : déclaration de la Calédonienne de services publics de mise en service de son installation

Madame la Députée-Maire,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service de la Calédonienne de services publics pour son quai d'apport volontaire de déchets dans le quartier de Magenta, sis lots 64 et SN de la section Magenta, commune de Nouméa.

Cette installation a fait l'objet de l'arrêté d'autorisation d'exploiter n° 2556-2013/ARR/DENV du 14 octobre 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**



PROVINCE SUD direction de	ARRIVÉ LE : 23 AVR. 2015
N°	
l'environnement	Dir. <input type="checkbox"/> CM <input type="checkbox"/> CM <input type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> SGM <input type="checkbox"/> SAF <input checked="" type="checkbox"/> SAGES <input type="checkbox"/> SCBT <input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> PZF <input type="checkbox"/>
AFFECTÉ	
COPIE	
OBSERVATIONS	VM → BEI → 28109 → M

PROVINCE SUD - Secrétariat Général	N° 12 203	ARRIVÉE LE 20 AVR. 2015												
P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	aG	Observation (s)			
Affecté					DRH	DJA	DSI	DFI	Autre					
Copie														
	SGA AT	A	C	SGA DD	A	C	SGA E/MS	A	C					
	DE	D	DFA	Autre	DENV	DDH	DEFE	Autre	DES	DSL	DC	DPASS	MDF	Autre
Affecté														
Copie														

Nouméa, le 17 avril 2015

Monsieur le Président
De l'Assemblée de la Province Sud
8, route des artifices
98800 NOUMEA

Objet : Mise en service QAV PK5 et QAV Magenta

Monsieur le Président,

Nous vous informons par la présente et conformément à l'art 415-7 du code de l'environnement de la province Sud que le QAV du PK5 a été mis en service le 07 avril 2015 et le QAV de Magenta le 08 avril 2015.

Vous souhaitant bonne réception,

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Directeur Général Délégué